

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire

BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015	(UNITE : N	Milliers de Dina
ACTIF	31/12/2015	31/12/201
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT Créances sur les établissements bancaires et financiers	464 046 625 673	222 17 473 95
Créances sur la clientèle Portefeuille-titres commercial	3 836 075 322 779	3 601 47 229 18
Portefeuille d'investissement Valeurs immobilisées	453 837 138 371	458 85 147 86
Autres actifs TOTAL ACTIF	205 253 6 046 034	170 89 5 304 3 3
PASSIF		
Banque Centrale et CCP Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	400 147 59 255	90 02 57 0
Dépôts et avoirs de la clientèle Emprunts et ressources spéciales	4 870 850 102 584	4 505 93 51 10
Autres passifs TOTAL PASSIF	173 085 5 605 921	191 92 4 896 0 0
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 74
Réserves Autres capitaux propres	135 981 3 646	132 04 3 64
Résultats reportés Résultat net TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 583 91 162 440 113	73 89 408 3 3
TOTAL CAPITAUX PROPRES TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	6 046 034	5 304 33
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2015	(UNITE : N	Milliers de Dina
PASSIFS EVENTUELS	31/12/2015	31/12/20
Cautions, avals et autres garanties données Crédits documentaires	277 830 230 152	253 0º 142 1!
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	230 152 507 982	395 2
ENGAGEMENTS DONNÉS	307 702	3/3 20
Engagements de financement donnés	152 900	109 8
Engagements sur titres	38	;
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	152 938	109 83
ENGAGEMENTS REÇUS	1 /07 /20	4 500 0
Garanties reçues TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 697 430 1 697 430	1 520 30 1 520 3 0
ETAT DE RESULTAT		
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015	(UNITE : N	Milliers de Dina
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2015	Exercice 20'
Intérêts et revenus assimilés Commissions (en produits)	273 295 79 278	263 40 76 20
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières Revenus du portefeuille d'investissement TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	41 244 26 759 420 576	40 7 13 7
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	420 376	394 20
Intérêts encourus et charges assimilées	(141 140)	(127 15
Commissions encourues TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(4 668) (145 808)	(4 38 (131 53
PRODUIT NET BANCAIRE	274 768	262 6
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances,	14 880	(13 47
hors bilan et passif Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	150	5
Autres produits d'exploitation Frais de personnel	5 769 (98 612)	5 1 (87 34
Charges générales d'exploitation Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(33 684) (16 054)	(31 96 (15 94
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 217	119 6
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(10 477)	(1 62
Impôt sur les bénéfices RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	(45 578) 91 162	(44 10
RESULTAT NET DE LA PERIODE	91 162	73 8
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	91 162	73 89
RESULTAT PAR ACTION DE BASE (EN DT) ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	2,29	1,
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015	(UNITE : N	Milliers de Dina
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 20
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	376 013	366 7
Charges d'exploitation bancaire décaissées Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et	(147 298) (7 233)	(131 85 8 8
financiers Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	(240 172) 367 626	(212 83 456 5
Titres de placement Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(71 656) (133 858)	132 3
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation Impôt sur les bénéfices	(40 576) (45 578)	74 9: (26 65
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	57 268	571 9 0
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
ACTIVITES D INVESTISSEMENT	26 940 4 985	(2 (369 32
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(7 50
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur immobilisations	(6 564) 25 361	(376 85
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur immobilisations FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6 564)	(376 85
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur immobilisations FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Emission / Remboursement d'emprunts	[6 564] 25 361 52 857	(6 00
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur immobilisations FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Emission / Remboursement d'emprunts Augmentation / diminution ressources spéciales Dividendes et autres distributions	[6 564] 25 361 52 857 [1 701] [59 622]	(6 00 (8 12 (53 26
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement Acquisitions / cessions sur immobilisations FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Emission / Remboursement d'emprunts Augmentation / diminution ressources spéciales	[6 564] 25 361 52 857 [1 701]	(376 85 (6 00 (8 12 (53 26 (67 38

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2015

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de Attijari bank arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de Attijari bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31-12-2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 046 034 KDT et un bénéfice net de 91 162 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en viqueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Attijari bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables on Tupicio.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2016 Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF